

DEC140269DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7371, intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale, dont le directeur est M. Pascal Laugier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Habib Benali, Directeur adjoint de l'Unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Habib Benali, délégation est donnée à Mme Ouafa Faouzi, Technicienne de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Habib Benali et de Mme Ouafa Faouzi, délégation est donnée à Mme Catherine Dion, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Habib Benali, de Mme Ouafa Faouzi, et de Mme Catherine Dion, délégation est donnée à M. Quentin Grimal, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Pascal Laugier